

VENDREDI 13 SEPTEMBRE 2024 :

DOUANIERS EXPOSÉS : EXIGEONS LA PROTECTION TOTALE MAINTENANT !



Face aux récents et tragiques événements subis par les forces de sécurité publique, l'UNSA Douanes et l'Union des Douaniers en Tenue (UDT) exhortent, encore, l'administration à adopter des mesures concrètes et immédiates pour garantir la sécurité de toutes les douanières et tous les douaniers. Pour mémoire, une tentative d'homicide sur un agent à ROMANS-SUR-ISERE BSI était survenue en 2020. À l'époque, nous alertions déjà nos responsables : [UNSA Douanes : tentative d'homicide !](#)

Quatre ans plus tard, plusieurs services publics pleurent leurs disparus. La violence froide nous rattrape. Il est crucial d'agir avec fermeté, les demi-mesures n'étant plus acceptables, surtout pour le personnel en uniforme.

Le cycle de travail sur la Surveillance doit être l'opportunité de fournir des solutions fortes et appropriées. Concernant les OP/CO, l'UNSA Douanes réclame depuis longtemps un projet d'envergure similaire. Ces derniers effectuent des milliers de contrôles quotidiennement dans des conditions de sécurité largement perfectibles !

Nous soulignons auprès de nos dirigeants que sans ressources proportionnées aux défis, aucune progression durable n'est envisageable. En matière de sécurité, l'UNSA Douanes ne se livre pas à la démagogie, ni au populisme. Nos exigences sont précises, pragmatiques et réalisables :

- **Protection fonctionnelle automatique :** pour toute agression (verbale ou physique) et opposition à fonction, l'administration doit déclencher une protection immédiate et inconditionnelle, complétée par un dépôt de plainte.
- **Mise en place rapide de la nouvelle commission d'emploi :** Il est indispensable de finaliser au plus vite cette mesure, obtenue récemment par l'UNSA Douanes ! ([Commission d'emploi sécurisée : L'UNSA Douanes \(enfin\) entendue !](#))
- **Anonymisation systématique des actes et procédures :** c'est le corollaire de la réforme des commissions d'emploi. Cette revendication historique de l'UNSA Douanes, longtemps ignorée par d'autres, est plus pertinente que jamais. Dans tous les actes réglementaires, les procédures ou devant les juridictions, l'anonymat des agents doit devenir LA règle !
- **Égalité de traitement des agents SU avec les autres forces de sécurité publique :** Les agents des douanes en uniforme doivent bénéficier d'une même reconnaissance de leur engagement à servir, par la revalorisation substantielle de l'Indemnité de Risque (IR) et des droits équivalents pour la retraite. Le risque n'admet aucune gradation !
- **Mise en place de nouvelles méthodes et services :** Pour lutter efficacement contre les réseaux criminels, il est urgent de repenser largement l'organisation de la DGDDI.
- **Sanctions alourdies pour opposition à fonction aggravée :** Des sanctions plus sévères doivent être instaurées pour certaines oppositions à fonction, comme c'est déjà le cas du refus d'obtempérer aggravé prévu au code pénal.

L'efficacité en matière de LCF ne doit plus dépendre exclusivement de l'engagement et de la bonne volonté des agents. L'UNSA Douanes et l'UDT maintiendront une position ferme concernant la sécurité, le respect de la santé et de la vie privée des agents.

Mettons fin à l'angélisme ! Des actes et des actions concrètes sont attendus. Cela commence dès ce mois d'octobre avec le prochain rendez-vous du Cycle de la Surveillance.

